



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trois décembre deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Hélène SAISON, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Messieurs Michel BRAME, Alain ZEGRE la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames Jennifer DELTOMBE Maité BRUYNNOOGHE donnent procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-trois novembre deux mil vingt et un et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-trois novembre deux mille vingt et un est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-six minutes.

=====

### Délibération 21-12-41

#### DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose,

Afin de pouvoir mandater les indemnités d'élus et les intérêts d'emprunts il convient de réaliser la modification du budget ainsi :

<u>Section d'investissement</u>		<u>section de fonctionnement</u>	
2315	- 1 977.00 €	6531	+ 1 977.00 €
		64111	- 377.00 €
		60611	- 174.00 €
		66111	+ 551.00 €
Opération d'ordre de section à section		021 - 1 977.00 € et 023 - 1 977.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Autoriser Monsieur le Maire à réaliser la DM 4

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le quatorze décembre deux mille vingt et un

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

20 DEC. 2021